

Zeitschrift: Tsantsa : Zeitschrift der Schweizerischen Ethnologischen Gesellschaft
= revue de la Société suisse d'ethnologie = rivista della Società svizzera
d'etnologia

Herausgeber: Schweizerische Ethnologische Gesellschaft

Band: 1 (1996)

Artikel: Une ethnologue aux champs

Autor: Miéville-Ott, Valérie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1007155>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une ethnologue aux champs

Valérie Miéville-Ott

Préambule

L'anthropologie peut-elle être une discipline appliquée, peut-elle élaborer des solutions précises à des problèmes concrets, a-t-elle une spécificité dans ce qu'elle peut apporter à la pratique d'autres professions? Voilà, je crois, quelques questions fondamentales qui ont présidé à la réalisation de ce dossier.

Pour ma part, formée en ethnologie, j'aimerais vous faire partager mon expérience de conseillère agricole dans le canton de Neuchâtel, expérience qui a duré six ans, de 1988 à 1994. En quoi ma formation a-t-elle influé sur ma pratique, en quoi a-t-elle pu contribuer à l'élaboration de «solutions» originales? Pour répondre à ces questions, je développerai trois exemples où ma formation d'ethnologue m'a aidée de manière évidente à soulever certains problèmes de fond, et aussi, dans une moindre mesure, à proposer des changements dans la pratique de la vulgarisation agricole. Ces trois exemples

découlent d'observations que j'ai pu faire directement sur le terrain:

- les paysannes dont je m'occupais offraient de nombreuses résistances au traitement de thèmes purement agricoles;
- mes collègues masculins se plaignaient souvent que leur message auprès des agriculteurs passait mal ou pas du tout;
- les agriculteurs montraient une réticence certaine au discours écologique.

Du Pérou à La Brévine, ou comment une ethnologue devint conseillère agricole

Ethnologue de formation, je me suis intéressée de longue date au monde rural. Mon mémoire fut consacré au système alimentaire et agricole des Indiens *quechua* des

Andes péruviennes, mettant en valeur et approfondissant les connaissances acquises lors d'une collaboration muséographique à l'Alimentarium de Vevey. Cet intérêt «purement» ethnologique fut doublé par la suite d'un intérêt économique et politique dans une approche du développement rural des pays du Tiers-Monde, intérêt stimulé et alimenté par la fréquentation de l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement à Genève. Paradoxalement, mon premier contact avec la réalité agricole européenne date d'un séminaire donné précisément à l'IUED. Puis, grâce à un stage à la Station Fédérale de Recherches en technologie et économie agricoles, je me suis intéressée particulièrement à la place et au rôle de la paysanne suisse dans l'exploitation agricole. Cette problématique est restée longtemps centrale dans mon approche du monde rural européen et, comme je l'expliquerai plus loin, elle fut à la base d'une longue réflexion sur mes activités professionnelles dans le cadre de la vulgarisation agricole féminine.

Mes activités en tant que conseillère agricole débutèrent par un remplacement de six mois au Service Neuchâtelois de Vulgarisation Agricole (SNVA). L'engagement étant temporaire, le choix d'une universitaire formée en sciences humaines ne comportait pas trop de risques. Une grande liberté d'action me fut donnée quant aux thèmes que j'allais traiter avec l'accord des paysannes membres des groupes de vulgarisation. J'en profitai donc pour aborder des sujets moins «agricoles» que de coutume, tels que *la femme dans la société rurale traditionnelle* ou encore susciter l'échange avec les paysannes françaises voisines.

A la suite de ce remplacement, le poste de conseillère s'est vu partagé en deux postes à mi-temps, dont l'un devait être mis au concours. Après discussion avec mon chef de service, il était clair que ma candidature ne pouvait être prise en compte, étant donné ma formation. Une ethnologue pour dépanner un hiver, oui, engagée à terme, non! Heureusement, j'insistai quelque peu et, grâce également au manque de candidates présentant tous les critères voulus, je fus finalement choisie. De ce petit historique, on

peut retenir principalement une chose: je fus engagée non pas *grâce* à ma formation d'ethnologue mais *malgré* elle! Cette nuance de taille conditionna évidemment grandement mon apport en tant que personne formée en sciences humaines. Cet apport allait dépendre principalement de ma propre initiative et je ne devais pas m'attendre à des demandes claires venant de mes collègues ou de mon chef de service. D'ailleurs, ce dernier lia expressément mon engagement à ma promesse de me former en gestion et comptabilité agricoles.

Ainsi, contrairement à une certaine tendance actuelle, je n'ai pas joué le rôle de l'ethnologue-caution ou alibi.

Le rôle de la vulgarisation agricole

La vulgarisation agricole existe depuis la fin des années 50. Elle avait alors pour objectif principal de faire monter l'agriculture dans le train de la modernité et du productivisme, en période de dépendance alimentaire importante. Il s'agissait de transmettre le plus efficacement et le plus rapidement possible toutes les techniques susceptibles d'accroître la production, et partant les revenus. Plus récemment, la vulgarisation agricole s'est orientée vers un rôle de conseil plus global, prenant en compte le contexte socio-économique dans lequel s'insère l'exploitation agricole. Le conseiller agricole est un généraliste, capable de percevoir la globalité des problèmes techniques, économiques, écologiques, voire familiaux, qui se posent à l'exploitation. Le rôle premier du conseiller est un *rôle d'aide*:

- aide à l'identification des problèmes;
- aide à la recherche de solutions appropriées;
- aide à la mise en pratique de ces solutions.

Parallèlement à ce rôle, le conseiller est également un formateur d'adultes qui anime des groupes d'agriculteurs et leur

transmet toute information utile à l'amélioration de la conduite de leur exploitation.

Dans son application, la vulgarisation agricole repose sur deux principes fondamentaux. Elle répond premièrement aux besoins exprimés par les agriculteurs et se base donc sur un volontariat de leur part. En aucun cas, un conseiller n'interviendra sur une exploitation de son propre chef, sans demande explicite. Deuxièmement, et c'est un point très important pour obtenir la confiance des agriculteurs, la vulgarisation est neutre, c'est-à-dire que le conseiller n'a aucun intérêt personnel à préconiser l'adoption de tels ou tels produits, aliments, engrais, ou variétés végétales. Par rapport à ce dernier point, il faut souligner que ces dernières années, les services de vulgarisation ont une fâcheuse tendance à être privatisés, ce qui pourrait remettre en cause fortement ce principe de neutralité.

De cette brève présentation, il ressort que le travail du conseiller vise à un changement, quel qu'il soit, de la part de l'agriculteur. Cette observation en appelle une autre concernant la légitimité du savoir du conseiller, de son pouvoir, censés justifier le changement préconisé. A ce niveau-là, ma qualité d'ethnologue m'a été d'un grand secours pour mettre en valeur les mécanismes d'échange dans la relation conseiller-agriculteur. J'y reviendrai plus longuement.

La vulgarisation agricole féminine et le rôle de la paysanne dans l'exploitation

Mon rôle de conseillère consistait à animer des groupes de paysannes, à choisir avec elles les thèmes qu'elles voulaient voir traiter, à en prévoir les suites éventuelles, à répondre également aux demandes d'informations individuelles. Ici, il convient de relever une particularité étonnante de la vulgarisation féminine dans le canton de Neuchâtel. En effet, dès la création des pre-

miers groupes en 1984, elle s'est voulue à l'image de la vulgarisation masculine en traitant de thèmes exclusivement agricoles, et non pas, comme dans les autres cantons romands, d'économie familiale et ménagère. L'objectif à terme était même d'aboutir à des groupes mixtes. Cette caractéristique n'allait pas tarder à me poser quelques problèmes!

Avant d'être engagée comme conseillère agricole, j'avais eu l'occasion à deux reprises de mener une enquête sur les paysannes neuchâteloises. La première enquête avait pour but de mettre en valeur quel type de formation professionnelle leur était proposé (Ott 1989) et la deuxième cherchait à évaluer le travail fourni par la paysanne au sein de l'exploitation (Ott 1988). Grâce à ces deux enquêtes, j'ai pu constater à quel point la répartition des tâches entre hommes et femmes au sein de l'exploitation était stricte, surtout en région de montagne. En fait, il serait plus juste de parler de répartition des responsabilités. En effet, la femme, tout en ayant sa sphère d'activités propres, participe régulièrement aux travaux de l'écurie. L'homme, par contre, apporte rarement sa contribution dans la sphère féminine du ménage et de l'éducation des enfants. Très vite, j'ai pressenti que cette répartition des tâches allait avoir une influence sur la manière de mener mes activités de conseillère agricole. En suivant mes premiers cours de formation, j'ai eu le sentiment que ces cours s'adressaient aux conseillers masculins, s'occupant de groupes masculins. Par exemple, la proposition suivante était faite pour animer les groupes: prendre le thème du blé et en aborder les différents aspects tout au long des séances hivernales. Je me rendais compte que je n'arrivais pas, à partir de ce genre d'exemples, à trouver d'équivalents féminins. Il pouvait bien être question du lapin ou de la poule sous tous ses aspects mais il est bien clair que cela n'a pas du tout la même signification économique pour l'exploitation. Ainsi, au fur et à mesure de mes participations à différents cours et de mes interventions répétées, j'acquis un peu une réputation de *Madame paysanne*. Il faut dire aussi que ma présence dans les cours du Service Romand de Vulgarisation Agricole

était déjà en soi une sorte de curiosité. Cette étrangeté n'était pas due au fait que je suis ethnologue, mais bien plutôt à ma double non-appartenance au milieu de la vulgarisation, en tant que femme d'une part, et en tant que non-technicienne, d'autre part.

De plus, dans ma pratique avec les paysannes neuchâteloises, je me heurtais à ce que je ressentais comme un paradoxe. Je constatais que les paysannes passaient plusieurs heures par jour à l'écurie, mais, quand je leur proposais d'améliorer leur compétence dans l'alimentation des bovins, elles opposaient une très vive résistance. Des phrases telles que «je ne veux pas de conflits à l'écurie» ou «il ne va pas apprécier que je marche sur ses plates-bandes» jaillissaient fréquemment. Cette réticence me posait évidemment des problèmes quant à l'éventail des thèmes que je pouvais aborder. Faisant partie d'un groupe de réflexion sur la vulgarisation agricole au niveau romand, je suis revenue sur cette problématique à de nombreuses reprises. Il me semblait effectivement indispensable de comprendre en profondeur ce mécanisme de résistance des paysannes pour pouvoir rendre les activités de la conseillère compatibles avec leurs représentations de leur rôle dans l'exploitation. Finalement tout ce travail de sensibilisation aboutit à un cours destiné aux conseillers (ères) romand(e)s, intitulé *Notre partenaire, la famille paysanne*. Ce cours, grâce à la présence d'une sociologue de l'Institut National de la Recherche Agronomique de Dijon, Alice Barthez, marqua une grande première. Il fut à l'origine de la prise de conscience que, derrière une exploitation agricole, c'est toute une famille qui se cache, avec la complémentarité et la spécificité de chacun de ses membres, mais également avec les tensions et les conflits potentiels. Le stéréotype du conseiller arrivant avec sa solution technique à un problème technique, ayant pour seul interlocuteur le mari-chef d'exploitation, était mis à mal. Il n'est dès lors pas étonnant que ce cours ait engendré une opposition claire entre la position des conseillers et celle des conseillères. A l'image de ce qui se passe dans l'exploitation, les conseillères se sentaient mises à l'écart par

leurs collègues masculins lorsqu'il s'agissait d'aller donner des conseils individuels sur les fermes. Autrement dit, la paysanne peinant à obtenir un statut de véritable co-exploitante, la conseillère peinait de son côté à trouver sa place à l'intérieur de son service et à trouver des thèmes et des activités motivantes et dynamiques.

Un exemple illustre bien ce phénomène: avec ma collègue, nous avons mis sur pied un groupe d'intérêt sur l'engraissement des veaux blancs. Bien que cette tâche soit quasi exclusivement féminine, nous avons été surprises de constater que seule une dizaine de paysannes s'étaient inscrites. A la suite des différentes réunions de travail de ce groupe, nous sommes arrivées à la conclusion que pour faire un «bon» veau blanc, il valait mieux qu'il soit issu d'un croisement avec un taureau de race à viande. Mais là nous nous heurtions au fait que le choix des taureaux est avant tout une affaire d'hommes. Ainsi, on voit bien que nos activités étaient directement conditionnées par la répartition des rôles sur l'exploitation. Cela posait la question de savoir si nous voulions en quelque sorte «forcer» le passage et de quel droit. En tout cas, nous ne percevions pas de la part des paysannes une véritable volonté de le faire.

Pour en revenir au cours *Notre partenaire, la famille paysanne*, signalons encore qu'il a fait l'objet d'un rapport écrit, intégrant les nombreuses interventions des conseillers et des conseillères, ce qui représentait également une première. Ceci montre bien que tous les acteurs concernés se sont rendus compte de l'importance de la réflexion proposée. Un des acquis importants de ce cours, au niveau symbolique, a été de remplacer le terme de «chef d'exploitation» – présent dans toutes les brochures, cours, publications du Service Romand de Vulgarisation Agricole – par celui de «famille paysanne».

La relation conseiller - agriculteur ou comment faire passer le message

Le rôle du conseiller est bien souvent d'amener un changement dans la pratique de l'agriculteur. En tant qu'ethnologue, j'ai été surprise par le fait que cet objectif de changement n'était jamais discuté par mes collègues. Pourtant, ils se heurtaient souvent à des phénomènes de résistance de la part des agriculteurs. Combien de fois n'ai-je pas entendu, à l'heure du café, des phrases du type «Oh, celui-là, depuis le temps qu'on essaie de lui faire comprendre qu'il pourrait diminuer de moitié ses concentrés aux vaches, mais il n'y a rien à faire». Ainsi, non seulement la légitimité du changement préconisé n'était jamais remise en cause, mais en plus l'échec de l'adoption de ce changement était mise sur le compte de l'agriculteur, «qui ne comprend rien» ou «qui ne veut rien comprendre». Ce qui me frappait grandement était l'absence totale de tentative d'écoute et d'interrogation pour découvrir *pourquoi* tel agriculteur donnait précisément deux fois trop de concentrés.

Par rapport à toute cette problématique du rôle du conseiller, de sa perception et de son acceptation par l'agriculteur, ma formation en ethnologie m'a permis d'insister sur deux points qui me paraissaient essentiels. Premièrement, mettre en valeur la complexité d'un échange orienté vers la transmission d'un savoir, et à terme vers un changement de pratique d'un des deux interlocuteurs. Deuxièmement, essayer d'expliquer les phénomènes de résistance rencontrés.

En ce qui concerne le premier point, j'ai eu de nombreuses conversations informelles avec mes collègues. Par leur formation technique, ils percevaient la relation conseiller-agriculteur selon un schéma du type «à un problème correspond une solution», et cette solution, la leur, était forcément la bonne. Par rapport à ce schéma, j'ai essayé de leur montrer que la solution jugée bonne par eux, l'étaient selon des critères techniques,

économiques, de gestion, mais que cela ne signifiait pas pour autant qu'elle soit perçue comme telle par les agriculteurs. Et que si elle n'était pas jugée bonne ce n'était pas forcément par incapacité ou mauvaise volonté. Comme le dit Jacques Brossier (1989: 29): «(...) les agriculteurs, compte tenu de leur situation et de leurs objectifs, ont des raisons de faire ce qu'ils font. Le rôle de la recherche [et de la vulgarisation] est de découvrir ces raisons et donc la cohérence de leur comportement.»

J'ai donc été amenée à parler peu à peu de système de pensée, de représentation sociale, de cohérence interne des pratiques des agriculteurs. Je me suis alors rendu compte à quel point ces notions étaient nouvelles pour mes collègues. J'ai également insisté sur le fait que la relation conseiller-agriculteur, selon le schéma traditionnel, est une relation asymétrique, descendante. En effet, est attribuée au conseiller, par son statut et sa formation, la légitimité de faire changer ses pratiques à l'agriculteur. La supériorité de son savoir sur celui de l'agriculteur est donc reconnue. Il n'est dès lors pas étonnant de rencontrer des phénomènes de résistance. Résistance d'une part au pouvoir du conseiller, et d'autre part au changement, c'est-à-dire à la menace de perte de cohérence interne et familière de ses propres pratiques.

Parallèlement à cette sensibilisation «par la bande», j'ai eu l'occasion de développer ces différents aspects de manière plus théorique et systématique lors d'un cours du SRVA consacré à la communication et à la transmission d'informations. Devant une trentaine de collègues romands, j'ai présenté la notion de représentation sociale et son rôle dans les phénomènes de résistance. A nouveau, j'ai été surprise à la fois par l'intérêt que cette notion a suscité chez eux et par le fait que c'était la première fois qu'ils entendaient formuler des hypothèses ou des explications dans le cadre de phénomènes qu'ils rencontraient quotidiennement. Sur le moment, j'ai eu l'impression qu'ils vivaient un peu cela comme une révélation, impression qui m'a été confirmée par la suite par un certain nombre de participants au cours.

Les agriculteurs et la protection de l'environnement

En 1993, une nouvelle Ordonnance vit le jour instituant des contributions pour certaines prestations écologiques fournies par les agriculteurs (Ordonnance instituant des contributions pour des prestations écologiques particulières dans l'agriculture, OCEco, 26 avril 1993, Conseil fédéral). A la suite de l'entrée en vigueur de cette Ordonnance, le service neuchâtelois de vulgarisation agricole s'est vu assailli de demandes de la part des agriculteurs afin de savoir comment procéder pour toucher ces contributions. Nous avons constitué des groupes régionaux et organisé bon nombre de séances d'information. Première surprise: plus du tiers des agriculteurs se sont montrés intéressés par ce nouveau mode d'exploitation, plus respectueux de l'environnement. Deuxième surprise: l'intérêt montré n'était pas toujours sans ambiguïté.

En tant que conseillère, je me suis vue attribuer des groupes d'agriculteurs inscrits en *production intégrée*. Ma tâche consistait avant tout à expliquer les formulaires d'inscription et les exigences requises. Mais peu à peu il s'est agi aussi d'approfondir les raisons de ces exigences et de donner des informations techniques sur la manière de les remplir, notamment au niveau de la fumure. J'ai donc été amenée à me perfectionner dans ce domaine, puis à animer des séances sur ce sujet. Il va sans dire que cette situation comportait un triple risque de blocage. Premièrement, j'étais une femme et par définition le domaine de la fumure et des traitements relève exclusivement de la sphère masculine. Deuxièmement, j'étais citadine, n'ayant jamais cultivé de champs, et donc transmettant un savoir théorique. Troisièmement, j'allais leur dire qu'en mettant 30 à 50 % d'engrais en moins, «ça allait pousser la même chose». Aussi, certaines séances furent effectivement animées! Plus sérieusement, en tant qu'ethnologue, j'ai pu observer à quel point certains commentaires entendus relevaient de mécanismes de résistance profondément ancrés. Malgré le

fait que les agriculteurs s'inscrivaient volontairement en production intégrée, ils n'en montraient pas moins une réticence certaine lorsqu'ils devaient remplir les obligations qu'elle entraînait.

Outre le domaine de la fumure évoqué plus haut, une autre obligation provoquait de nombreuses critiques. Il s'agissait de l'obligation de mettre une partie du domaine en zone de «compensation écologique», c'est-à-dire de laisser des bandes herbeuses le long des lisières ou des chemins, de conserver des haies, d'exploiter extensivement certains prés ou pâturages, etc. De manière surprenante, cette deuxième obligation entraînait autant si ce n'est plus de résistance de la part des agriculteurs. Ici, il convient de souligner que je travaillais uniquement en zone de montagne, donc dans des zones de prés et de pâturages, qui, à première vue, sont déjà assez proches d'une exploitation respectueuse de l'environnement. Il nous semblait, à mes collègues et à moi-même, que cette deuxième exigence ne devait donc pas vraiment rencontrer d'obstacles. Il n'en devenait dès lors que plus intéressant de constater que bien que les agriculteurs de montagne, un peu à l'image de Monsieur Jourdain, faisaient de l'écologie sans le savoir, ils n'en mettaient pas moins les pieds contre le mur. Il fallait donc en rechercher les raisons à un niveau plus symbolique. En approfondissant et en analysant les commentaires que j'ai pu entendre et en discutant directement avec certains agriculteurs, je me suis rendue compte à quel point la représentation de la nature d'un paysan est différente de celle que peut avoir un biologiste ou un défenseur de l'environnement. L'image idéale de la nature ou d'un beau paysage n'est pas la même. Toute «herbe folle» est mal perçue par l'agriculteur, signe de son incapacité à mettre en ordre son espace de vie et, plus symboliquement, sa vision du monde. Ainsi, ces fameux «éléments de compensation écologique» que la production intégrée lui demande d'introduire dans son exploitation représentent métaphoriquement tout ce contre quoi il a lutté séculairement: la friche, le désordre, l'insécurité, le sauvage. Pour l'agriculteur, une nature belle est une

nature cultivée, maîtrisée. La nature sauvage est à tenir à distance et la frontière entre les deux doit être claire.

Pour en revenir plus précisément au thème de cet article, je dois dire que ce troisième exemple est celui qui s'est révélé le plus complexe. Je pense que ma qualité d'ethnologue m'a permis de mettre en valeur certains mécanismes et d'élaborer des hypothèses quant à leurs raisons. Par contre, il me semble n'avoir eu qu'une influence infime sur l'amélioration du dialogue entre les milieux de la protection de la nature et les agriculteurs.

En revanche, cette problématique est restée au centre de mes préoccupations depuis que j'ai quitté la vulgarisation agricole. Cela a abouti d'une part à la rédaction d'un article sur les représentations du paysage chez les agriculteurs jurassiens (Miéville-Ott, à paraître) et, d'autre part, au dépôt d'une requête (pendante) au Fonds National.

Les apports de l'ethnologie dans ma pratique

Comme je l'ai dit de manière un peu provocante, j'ai été engagée non pas grâce à ma formation mais malgré elle. De fait, il ne m'était pas demandé d'utiliser mes propres compétences mais d'en acquérir de nouvelles. Durant toute la durée de mon engagement, j'ai eu le sentiment d'un certain gaspillage en terme de «ressources humaines». En effet, il me semblait un peu absurde de me demander d'en savoir autant que mes collègues sur les aspects économiques et techniques d'une exploitation agricole alors qu'ils avaient tous suivis une formation professionnelle en agriculture (CFC et Technicum), et parallèlement de ne pas mettre à profit ma propre formation. Ceci dit, j'ai eu ainsi la chance d'acquérir une deuxième formation, sur le tas. Néanmoins, j'ai été surprise du peu d'intérêt de mes collègues quant à ma formation et à ce qu'elle pouvait leur apporter.

Malgré cette situation de départ, je ne pouvais m'empêcher d'être ethnologue. Ainsi, je pense que ma première «contribution» à l'intérieur du service est d'avoir fonctionné comme un *élément perturbateur*, remettant en cause assez régulièrement les schémas qui présidaient à la relation conseiller-agriculteur.

Un deuxième point, redevable à mes yeux à la spécificité de l'ethnologie, a été la *mise en perspective* du rôle du conseiller agricole. Venant d'un autre horizon disciplinaire, je ressentais le besoin de recadrer mes activités dans un contexte plus englobant. J'avais la conviction qu'un problème technique n'est jamais que technique et qu'il nécessite donc un traitement autre que seulement technique.

Troisièmement, ma formation m'a aidée à maintenir une certaine *distance* avec les agricultrices et les agriculteurs avec lesquels je travaillais. Mes collègues techniciens, eux, étaient complètement immergés dans leurs relations avec les agriculteurs et avaient une vision beaucoup plus précise que moi de ce qu'impliquait la conduite d'une exploitation agricole sur le plan de la pratique. Paradoxalement, il me semblait parfois que cette compréhension pratique, au lieu de favoriser un véritable dialogue, débouchait sur une relation asymétrique, descendante, non dénuée d'un certain paternalisme. Quant à moi, manquant de points de repères techniques, il m'aurait semblé déplacé d'aller préconiser tel ou tel comportement à un agriculteur sans avoir préalablement essayé de comprendre de l'intérieur les motivations sous-jacentes à l'emploi de telle ou telle technique. Cela m'a amenée à insister de nombreuses fois sur l'importance de l'écoute, de l'observation et aussi sur la nécessité de ne pas porter de jugement de valeur. Cette position n'était pas dépourvue non plus de contradiction: comme j'éprouvais de l'empathie pour les personnes avec qui je travaillais, j'étais davantage amenée à écouter et à apprendre qu'à intervenir, ce qui m'a permis de mettre en valeur certains mécanismes dans la relation conseiller-agriculteur. Mais, plus je parvenais à cerner ces mécanismes, plus j'éprouvais de difficultés

à endosser le statut d'agent de changement qui est en quelque sorte celui d'un conseiller agricole, car se posait la question toujours plus aiguë de la légitimité de ce changement. Evidemment, cette perception de mon rôle n'était pas sans me poser des problèmes au niveau institutionnel, étant donné qu'on ne m'avait pas engagée pour me poser des questions mais pour contribuer à résoudre les problèmes des agriculteurs. Je citerai ici Gérard Lenclud (1954: 59-60): «L'action la plus efficace n'est pas forcément la mieux informée [...]. Armé de tout ce que sait, ou doit savoir, le sociologue ou bien l'anthropologue de la complexité des choses humaines et de la démultiplication à l'infini des relations que ces choses entretiennent entre elles, l'homme politique serait bien embarrassé pour agir.»

L'ambivalence de ma position m'a surtout posé des problèmes dans mon rôle d'animatrice à l'intérieur des groupes de paysannes. En ma qualité d'ethnologue, je comprenais bien leurs arguments pour ne pas aborder des thèmes par trop masculins. Mais, en tant que conseillère agricole, et devant l'évolution rapide et essentielle de la place de l'agriculture dans notre société, je trouvais plus important que les paysannes se professionnalisent en acquérant des compétences techniques ou comptables, que d'améliorer leurs pratiques de jardinage ou d'auto-provisionnement, ce que la plupart savent déjà très bien faire. J'avais donc envie de susciter, à défaut d'une remise en cause radicale, du moins une réflexion sur la répartition des tâches et des responsabilités entre elles et leur mari sur l'exploitation. Nos aspirations divergentes ont souvent débouché sur des fins de soirée animées où le mode de la plaisanterie dominait, permettant à chacune des deux parties de ne pas céder aux arguments de l'autre tout en veillant soigneusement à ne pas mettre en danger la relation.

Limites du cadre institutionnel

La fonction de conseiller agricole est une fonction encore en grande partie subventionnée par des fonds publics, reliquat de la politique agricole de l'après-guerre, où tous les moyens étaient mis en œuvre pour améliorer les performances de l'agriculture. Avec la crise économique, les pouvoirs publics demandent de plus en plus des justifications quant à l'utilisation de leurs deniers. Ainsi, le conseiller a tendance à vouloir légitimer son emploi en cherchant à mettre en valeur ses compétences par la multiplication de ses interventions auprès des agriculteurs. Cette crispation du conseiller, due à l'inquiétude quant à l'avenir de sa fonction, risque d'accentuer encore le caractère descendant de la relation aux agriculteurs, et la tentation est forte de montrer que l'on «sait» en leur donnant des solutions «clé en main», et de multiplier les prestations facturables, les seules aptes à rassurer le politique.

Dans ce contexte, il est clair que ma manière d'envisager l'activité de conseiller agricole était d'autant plus difficile à défendre. Je me suis vue d'ailleurs attaquée par certaines instances agricoles qui ne désiraient pas remettre en cause le caractère descendant, voire paternaliste, de la relation conseiller-agriculteur. Pour elles, en effet, le salaire du conseiller, par définition mirifique comme l'est celui d'un fonctionnaire, ne pouvait se justifier que par des conseils «prêts-à-l'emploi». Pour ces instances, la légitimité de l'intervention auprès d'un agriculteur n'était pas un problème. Elles étaient même d'avis que nous avions à intervenir sur des exploitations en difficulté même sans la demande du chef d'exploitation.

Epilogue

Depuis fin 1994, je ne travaille plus comme conseillère agricole. J'ai eu à choisir entre persister et accepter que certaines de mes interrogations restent insatisfaites, ou partir et essayer de trouver un autre cadre

